

PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT D'ABITIBI
VILLE D'AMOS

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 13 MARS 2023

PROCÈS-VERBAL d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville d'Amos tenue au lieu habituel des délibérations du conseil ce lundi 13 mars 2023 à compter de 19 h 30, à laquelle étaient présents, outre le maire, monsieur Sébastien D'Astous, les conseillères et conseillers suivants :

Monsieur Robert Julien	siège n° 1;
Monsieur Martin Roy	siège n° 2;
Madame Nathalie Michaud	siège n° 3;
Monsieur Pierre Deshaies	siège n° 4;
Monsieur Mario Brunet	siège n° 5;
Madame Annie Quenneville	siège n° 6;

tous formant quorum sous la présidence du maire.

Étaient également présents à cette séance, M. Patrick Rodrigue, directeur général et Mme Claudyne Maurice, greffière.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance ouverte à 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Martin Roy, APPUYÉ par le conseiller Mario Brunet et RÉSOLU unanimement :

2023-87 D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 13 mars 2023 tel que rédigé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. AVIS DE MOTION ET PROJET DE RÈGLEMENT N° VA-1242 FIXANT LES TARIFS D'ÉLECTRICITÉ DE LA VILLE D'AMOS ET LES CONDITIONS DE LEUR APPLICATION

Conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes*, le conseiller Mario Brunet donne avis de motion et dépose le projet de règlement N° VA-1242 fixant les tarifs d'électricité de la Ville d'Amos et les conditions de leur application. Le règlement sera adopté au cours d'une prochaine séance.

4. AUTORISATION DE SIGNER UNE ENTENTE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU VOLET 2 DU PROGRAMME « PRIMEAU » (DOSSIER 2025245) PROJET DE RÉFECTION DES CONDUITES SOUTERRAINES DE LA 6^E AVENUE OUEST ET DE LA 1^{ÈRE} RUE OUEST

CONSIDÉRANT QUE par la résolution 2023-37, la Ville d'Amos a déposé une demande d'aide financière pour le projet de réfection des conduites souterraines et de la chaussée de la 6^e avenue Ouest et de la 1^{ère} rue Ouest;

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation nous informe qu'il accorde une aide financière d'un montant de 514 070 \$, dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU).

EN CONSÉQUENCE, il est PROPOSÉ par le conseiller Pierre Deshaies, APPUYÉ par le conseiller Martin Roy et RÉSOLU unanimement :

2023-88 D'AUTORISER le maire ou le maire suppléant à signer au nom de la Ville le protocole d'entente pour l'octroi d'une aide financière dans le cadre du volet 2 du Programme d'infrastructures municipales d'eau (PRIMEAU - dossier 2025245), nommé en titre.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. PÉRIODE RÉSERVÉE À L'ASSISTANCE

Aucune personne n'est présente.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant maintenant épuisé, monsieur le maire déclare la séance levée.

Et la séance est levée à 19 h 35.

Le maire,
Sébastien D'Astous

La greffière,
Claudyne Maurice